PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE 2030

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 15/06/2023

Fonds friche et fonds vert : l'Etat dans les Hauts-de-Seine soutient l'engagement des collectivités dans la transition écologique

Le fonds friche a permis de financer des projets innovants à hauteur de 8,5 millions d'euros dans les Hauts-de-Seine. Le soutien de l'Etat aux collectivités se poursuit en 2023 à travers le fonds vert. 41 millions d'euros ont été alloués pour les Hauts-de-Seine.

La sous-préfète Sophie Guiroy a visité le projet d'aménagement de l'îlot Brenu à Gennevilliers, en compagnie du maire Patrice Leclerc, de Stéphane Dauphin, directeur général de Seqens et de Nadia Bouyer, directrice générale d'Action Logement.

Porté par Seqens, ce projet d'aménagement au cœur de ville de Gennevilliers fait partie des 12 lauréats dans les Hauts-de-Seine de l'appel à projets « recyclage foncier des friches pour l'aménagement en IDF », lancés en 2021 et 2022 dans le cadre du plan France Relance.

La reconquête du foncier urbain en friche constitue un enjeu majeur d'aménagement durable du territoire pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels.

Le projet de l'ilot Brenu a reçu à ce titre une subvention d'1 million d'euros. Au total, le territoire des Hauts-de-Seine a obtenu 8,48 millions d'euros de subventions dans le cadre des différents appels à projets « fonds friche » du Plan de Relance, en 2021 et 2022.

Le "fonds friche" se poursuit en 2023 à travers le fonds vert

La mesure « recyclage foncier » du fonds vert vient compléter et pérenniser le soutien de l'Etat aux collectivités engagées dans des opérations de recyclage des friches.

Dans les Hauts-de-Seine, 11 projets se sont portés candidats, répartis sur tout le department. Cet engouement montre la volonté de l'ensemble de ces territoires de s'insérer dans une démarche d'aménagement vertueuse tout en répondant aux grands enjeux de l'Île-de-France, à savoir la production annuelle de 70 000 logements (dont une partie de logements sociaux) et la relocalisation d'activités industrielles.

« *L'État souhaite pouvoir apporter, à travers les aides financières du fonds vert, son soutien à des projets innovants qui illustrent de façon concrète la mise en œuvre de la transition écologique dans les territoires.* » Laurent Hottiaux, préfet des Hauts-de-Seine

Contact : Service départemental de la communication interministérielle
01.40.97.22.60 / pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr